

MENTIONS LEGALES

Le site www.theskinpractice.be (le « Site ») est édité par Immoderm SRL, numéro d'entreprise 0720.966.554 (RPM Bruxelles), dont le siège social est établi Allée de la Minerva 6 à 1150 Bruxelles (« l'Editeur »), au nom et pour le compte des médecins (chacun individuellement un « Médecin », et ensemble les « Médecins » ou « Nous ») exerçant au sein du cabinet médical The Skin Practice, établi Allée de la Minerva 6 à 1150 Bruxelles (le « Cabinet »).

Le Site est hébergé par COMBELL (« l'Hébergeur »).

Le Cabinet est une association de fait, sans personnalité juridique. Les Médecins exercent au sein du Cabinet à titre personnel, le cas échéant par l'entremise d'une société médicale tel que reprise sur leur profil, sous leurs responsabilités individuelles propres. Il n'existe pas de solidarité, active ou passive, entre Médecins, ou avec l'Editeur.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux informations présentes sur le site, leur utilisation ainsi que leurs conséquences, sous réserve de disposition légale impérative.

Toutes les informations publiées sur le Site sont d'ordre général, dans le seul but d'informer les patients de la pratique médicale des Médecins. Elles ne constituent en aucune façon, et ne sauraient remplacer, un avis médical et une consultation individuelle par un Médecin. Nous ne pouvons garantir que ces informations sont exhaustives ou mises à jour pour refléter les évolutions constantes de la médecine.

Le Site et les informations qu'il contient ou auxquelles il peut renvoyer peuvent être couverts par des droits, de propriété intellectuelle notamment, de tiers, et toute mention ou utilisation de ces informations est sans préjudice et sous réserve de ces droits.

Les photos publiées sur le Site ont un caractère illustratif. Il ne s'agit pas de patients ou de traitements réels, et ces photos ne reflètent en rien les résultats auxquels les patients pourraient s'attendre de la part du Médecin en recourant aux prestations et techniques qu'elles illustrent.

La prise de rendez-vous pour toute consultation par un Médecin peut se faire par téléphone au numéro 02/315.12.40 ou, le cas échéant pour certains Médecins, en ligne.

L'adresse électronique de contact info@theskinpractice.be peut être utilisée pour des demandes de renseignements généraux. Cette adresse n'est pas destinée à la consultation médicale ni à des demandes urgentes. Toute communication vers et depuis cette adresse n'est pas couverte par le secret médical, et nous ne pouvons en garantir la confidentialité.

Tout rendez-vous peut être déplacé ou annulé moyennant notification, par téléphone ou par mail, au moins un jour ouvrable au préalable. Toute annulation tardive ou non-présentation à un rendez-vous pourra donner lieu à une indemnisation raisonnable, d'un montant forfaitaire de 50€ sauf circonstances particulières à justifier par le patient laissé à l'appréciation raisonnable du Médecin tel que maladie ou incapacité du patient ou d'un proche, ou autre cas de force majeure.

Les consultations des Médecins sont couvertes par le secret professionnel auquel ils sont tenus, aux conditions et sous les exceptions prévues par la loi ou leur déontologie. Chaque Médecin traite vos données, notamment de santé, dans le respect du secret médical, du règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE) ainsi que de vos droits.

Vous jouissez, en tant que patient, de droits, définis par la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient, notamment du libre choix d'un Médecin, à un consentement libre et éclairé ou à des informations, qui peuvent être exercés conformément à cette loi. En cas de question ou de plainte quant à vos droits, vous pouvez vous adresser au service de médiation fédéral « Droits du patient » .

Vous avez également des obligations en tant que patient, en l'occurrence :

- Toute consultation ou examen médical doit être honoré, et ne peut être lié à une obligation de résultats ;
- Le patient qui ne décommande pas un rendez-vous médical en temps utile peut se voir réclamer une indemnité raisonnable par le médecin concerné, tel que prévu ci-avant ;
- Il n'est pas interdit au médecin de réclamer des honoraires en contrepartie de la seule rédaction d'un document concernant l'état de santé d'un patient (certificat, attestation, ordonnance, etc.), et ce en l'absence de tout examen physique ;
- La délivrance d'un document concernant l'état de santé d'un patient (certificat, attestation, ordonnance, etc.) peut être tarifée comme une consultation par le médecin lorsqu'il y a examen du patient.

Toute question ou plainte d'ordre déontologique peut être adressée à l'Ordre dont relève le Médecin, tel que mentionné sur son profil.